



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 26 novembre 2019 à 18 h 45 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absente : Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépenses : Achat 5 rouleaux de timbres 517.39\$
Petite Caisse : 510.68\$
4. Période de questions
5. Comptabilité & employés
 - 5.1 Avis de Motion règlement sur le harcèlement psychologique
 - 5.2 Signataire cadastre pour terrains chemin des Bruants
6. Lots
 - 6.1 Dérogation mineure Chemin des Colibris
 - 6.2 Avis de Motion Règlement dérogations mineures
7. Chemins
 - 7.1 Choix nom de chemin à adopter à la MRC
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ

5. Dépenses de novembre 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les dépenses pour 5 rouleaux de timbres au montant de 517.39\$ et de la petite caisse au montant de 510.68\$ soient acceptées;

ADOPTÉ

2019-11-258

2019-11-259



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. Période de questions

5. Comptabilité & employés

5.1 Avis de Motion règlement sur le harcèlement psychologique

Mme Lorraine Doucet-Dion donne Avis de Motion que nous allons adopter sous peu un règlement concernant le harcèlement psychologique.

5.2 Signataire cadastre pour terrains chemin des Bruants

ATTENDU QUE les plans de cadastre sont prêts au bureau de l'arpenteur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale, Mme Lucie Gravel soit autorisée à signer les papiers au bureau de l'arpenteur afin que les nouveaux plans soient enregistrés officiellement;

ADOPTÉ

6. Lots

6.1 Dérogation mineure Chemin des Colibris

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour la propriété située au 304 Chemin des Colibris;

ATTENDU QUE la dérogation vise l'alignement de la propriété qui n'est pas parallèle au chemin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur la demande et recommande d'accepter la dérogation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure tel que proposé par le Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

6.2 Avis de Motion règlement dérogations mineures

Mme Christiane Guillemette donne Avis de Motion que nous allons adopter sous peu un règlement concernant les dérogations mineures.

2019-11-260

2019-11-261



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

7. Chemins

7.1 Choix nom de chemin à adopter à la MRC

ATTENDU QUE la MRC veut officialiser un chemin à la commission de toponymie, chemin situé sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur et sur le territoire du TNO lac Duparquet;

ATTENDU QUE le chemin sans désignation commence au sud de la Route 388 vers la ville de Rouyn-Noranda et traverse le territoire non organisé lac Duparquet;

ATTENDU QUE le chemin à l'étude est connu sous plusieurs noms :

- ✓ Chemin de la Mine
- ✓ Chemin de la Faune
- ✓ Chemin de la Forêt d'enseignement FERLD
- ✓ Chemin de la Magusi
- ✓ Rang de l'exploration

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le nom de Chemin de la Magusi soit conservé car c'est celui qui est le plus utilisé par l'ensemble des citoyens;

ADOPTÉ

8. Divers

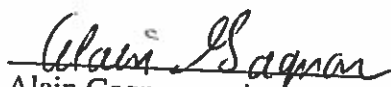
9. Dates prochaines réunions

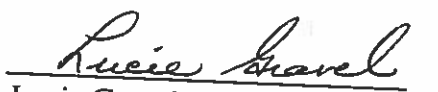
10. Période de questions

11. Fermeture de l'assemblée

Mme Line Giasson propose la fermeture de l'assemblée. Il est 19 heures 10.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice-générale

2019-11-262

2019-11-263